

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-199

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise LOISON 21, rue des deux ponts ARMENTIERES, afin de garantir la sécurité des travaux au 11, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit rue de Ledringhem n°11, et ce, **du lundi 4 août 2025 au vendredi 8 août 2025 inclus.**

La circulation sera interdite, **route barrée**, rue de Ledringhem, RD55, depuis la rue d'Esquelbecq (RD17) jusqu'à l'intersection de la rue Louis Blanckaert, et ce, **du lundi 4 août 2025 au vendredi 8 août 2025 inclus, 7h à 17h.**

L'entreprise LOISON est autorisée à utiliser une nacelle sur la chaussée.

Une déviation sera mise en place :

- Les usagers venant de la rue d'Esquelbecq RD17 et se dirigeant vers Ledringhem emprunteront la rue d'Esquelbecq RD17 jusqu'à la Candaele Straete, puis la Candaele Straete et la rue de Ledringhem RD55.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LOISON.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise LOISON et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise ECR

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.



Fait à WORMHOUT, le 24/07/2025

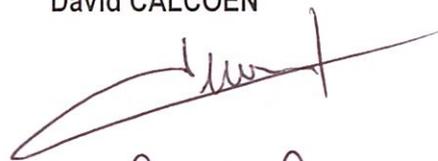
Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/07/2025
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Didier



Pour le Maire,
adjoint délégué,
Didier

